

Déclaration des organisations syndicales et associations de la recherche reçue le 20 octobre 2008 par le Conseil scientifique du CNRS

Monsieur le président, messieurs les conseillers,

Au nom des personnels rassemblés aujourd'hui au CNRS à l'appel des organisations syndicales et associations de la recherche, nous vous remercions de nous recevoir.

Conscients que vous êtes porteurs des intérêts de la communauté scientifique, nous voulons vous présenter nos demandes pour la défense des laboratoires et de leurs personnels.

- 1) Les laboratoires sont les unités de base de la recherche. La tutelle scientifique du CNRS, conjointement à celle des universités, y joue un rôle essentiel. Pour cette raison nous refusons tout désengagement de cette tutelle pour des raisons qui ne seraient pas scientifiquement argumentées par les sections du Comité national et les conseils scientifiques du CNRS. De même nous n'admettons pas que le budget réservé au soutien de base, accordé aux UMR dans le cadre normal de la mission d'opérateur national de recherche, soit amputé d'une part réservée à la fonction d'agence de moyens. Nous admettons encore moins que ces moyens incluent des personnels dont les affectations seraient soumises au renouvellement de contrats.
- 2) Au mois de juin, le ministère s'était engagé à ce que toutes les disciplines actuellement représentées au CNRS se structurent en un même modèle d'instituts, que ces Instituts créés par l'organisme après avis de ses instances consultatives et délibératoires, que le CNRS et les universités et les organismes opérant dans les mêmes champs disciplinaires construisent, ensemble, le meilleur dispositif de coordination possible. Reniant sa parole donnée, la ministre a parachuté une commission et deux groupes de travail destinés à mettre en œuvre le schéma stratégique du CNRS. Nous dénisons toute légitimité à cette commission et nous opposerons à toute solution imposée par le pouvoir politique. En ce qui concerne la fonction d'agence de moyens porteuse de pluridisciplinarité, nous proposons que les appels à projets soient placés sous la seule responsabilité de la direction générale de l'organisme.
- 3) Nous protestons contre la diminution de 900 postes pour la recherche et l'enseignement supérieur et notamment la suppression de 291 postes au CNRS (133 statutaires et 158 post-docs, qui sont des chercheurs non statutaires). De plus, les « chaires CNRS » sont des postes universitaires. En effet, ils ne sont pas recrutés par les procédures de l'organisme, mais par les procédures universitaires *ad-hoc* créées par la loi LRU. Ils sont liés à des postes titulaires d'enseignants-chercheurs. Leurs carrières ne sont pas suivies par le Comité national, mais progressent dans le cadre de l'université. Il est inacceptable que ces « chaires », qui répondent au besoin de tout jeune enseignant-chercheur d'avoir un service d'enseignement allégé, soient financées par le CNRS et diminuent de 90 postes la possibilité de recrutement de chercheurs. Nous exigeons que ces postes soient inclus dans la campagne de recrutement de chercheurs pour 2009.

Mesdames, messieurs, nous souhaitons que vous preniez en compte nos arguments pour défendre une recherche de qualité auprès des instances qui nous gouvernent.

SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT-RECHERCHE-EPST, SNPTES-UNSA, SNPRES-FO, SLR